

Point Stat

Vieillesse dans la fonction publique : des agents plus âgés à l'Ouest, au Sud et chez les cadres, plus jeunes à l'hôpital et chez les enseignants

Audrey Baëhr

À l'image de la population française, les salariés ont vieilli dans le secteur public comme dans le secteur privé. Cependant, en moyenne en 2005, les salariés du public étaient plus âgés (41,9 ans) que ceux du privé (39,2 ans), et restaient plus longtemps en activité. Au sein du secteur public, des disparités existent : entre 1992 et 2005, l'âge moyen est passé de 42 à 43,5 ans pour les titulaires de la fonction publique de l'État, de 41 à 44,2 ans parmi ceux de la fonction publique territoriale et de 39,3 à 42,9 ans chez les titulaires de la fonction publique hospitalière.

Autre indicateur de vieillissement de la structure démographique : entre 1992 et 2005, la part des 50 ans et plus s'est accrue de plus de 10 points parmi les titulaires de chaque fonction publique. Les cadres non enseignants de la fonction publique d'État sont particulièrement concernés : près d'un agent titulaire sur deux est âgé de 50 ans ou plus. Les agents titulaires des ministères sont plus âgés sur le littoral atlantique et dans les départements du Sud de la France.

L'âge moyen plus élevé dans le public que dans le privé s'explique par le rythme des entrées-sorties passées et par le principe de carrière

En 2005, les salariés du secteur public, tous statuts confondus, étaient âgés, en moyenne (voir Définitions et méthodes p. 6), de 41,9 ans, soit près de trois ans de plus que ceux du secteur privé (39,2 ans). En effet, les plus jeunes sont relativement plus nombreux dans le privé tandis que les plus âgés pèsent plus dans le public : 23 % de salariés de moins de 30 ans dans le privé contre 15 % dans le public, et 28 % de 50 ans et plus dans le public contre 21 % dans le privé ❶.

❶ Structure par âge des salariés des secteurs public et privé en 2005

	Public	Privé
Part des moins de 30 ans	15 %	23 %
Part des 30-49 ans	57 %	56 %
Part des 50 ans et plus	28 %	21 %
Total	100 %	100 %

Source : enquête Emploi 2005, Insee.

Champ : ensemble des salariés de 15 ans et plus, hors entreprises publiques.

Cette situation résulte du rythme des entrées-sorties passées. Dans le privé, le recours aux dispositifs de préretraite ainsi que des entrées plus précoces sur le marché du travail contribuent à diminuer le poids des plus âgés. Dans la fonction publique, et particulièrement dans la fonction publique de l'État (FPE), les recrutements ont été massifs dans les années 1970 et ont largement profité aux générations du baby-boom. Ils se sont en revanche réduits ensuite, entraînant une déformation de la pyramide des âges vers les classes d'âges les plus élevées.

À la différence du secteur privé, le principe même de la carrière conduit, dans la fonction publique, au maintien dans l'emploi en règle générale des « seniors ». De plus, le niveau de diplôme des agents du secteur public, plus élevé que celui des salariés du privé, explique des entrées plus tardives dans la vie active, ce qui réduit le poids des plus jeunes. Selon l'enquête Emploi de l'Insee, 30 % des salariés du public, âgés de 18 à 35 ans en 2002, détenaient un diplôme de niveau supérieur ou égal à « bac + 3 » contre 13 % dans le secteur privé, et 31 % n'étaient pas titulaires du baccalauréat dans le public contre 48 % dans le privé.

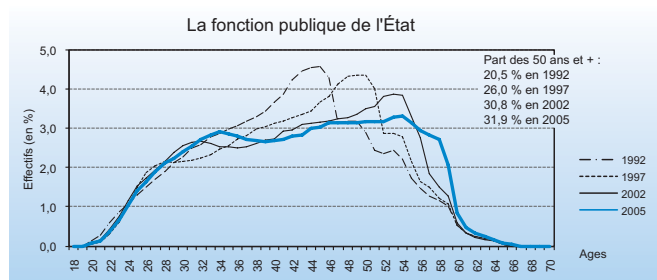
La part des 50 ans et plus augmente dans les trois fonctions publiques

En 2005, dans chacune des trois fonctions publiques, l'âge moyen des agents titulaires est plus élevé que celui observé en 1992 ❷. Rappelons qu'entre 1992 et 2005, il est passé de 42 à 43,5 ans chez les titulaires de la fonction publique de l'État, de 41 à 44,2 ans parmi ceux de la fonction publique territoriale (FPT) et de 39,3 à 42,9 ans chez les titulaires de la fonction publique hospitalière (FPH). La part des 50 ans et plus parmi les titulaires de chaque fonction publique a augmenté de plus de 10 points sur la période étudiée. Dans les trois fonctions publiques, le ratio « effectifs de

moins de 50 ans / effectifs de 50 ans et plus » (voir Définitions et méthodes p. 6) s'est dégradé de moitié dans la FPE et dans la FPT, et même davantage dans la FPH.

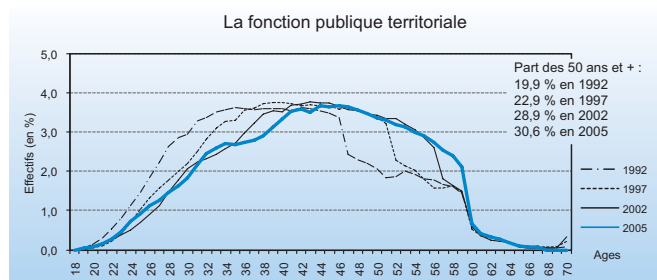
La pyramide des âges de la FPT se distingue par sa forme « aplatie » (ou « en tonneau »). Elle s'explique par l'étalement des recrutements sur une période plus longue que dans la FPE et des départs plus tardifs comparés à ceux de la FPH. Les recrutements pour la FPE ont été massifs dans les années 1970 et réduits ensuite. Dans les fonctions publiques hospitalière et territoriale, le mouvement de forte croissance des effectifs, commencé dès les années 1960, s'est poursuivi plus tardivement que dans l'État ❸.

❸ Évolution des pyramides des âges des trois fonctions publiques depuis 1992



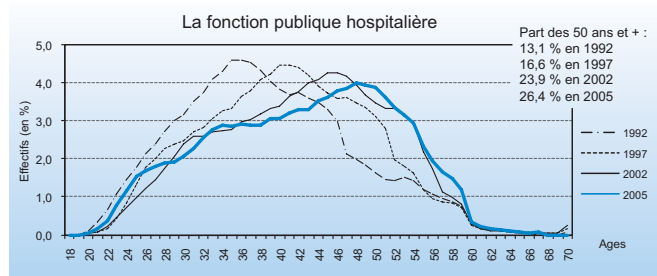
Source : fichier de paie des agents de l'État (FGE), Insee. Traitement DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Champ : titulaires des ministères au 31 décembre de l'année.



Source : données CNRACL. Traitement DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Champ : titulaires en activité au 31 décembre de l'année.



Source : données CNRACL. Traitement DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Champ : titulaires en activité au 31 décembre de l'année.

❷ Indicateurs démographiques des trois fonctions publiques en 1992 et 2005

	Âge moyen		Part des moins de 30 ans (en %)		Part des 50 ans et plus (en %)		Part des 55 ans et plus (en %)		Ratio « moins de 50 ans / 50 ans et plus »	
	1992	2005	1992	2005	1992	2005	1992	2005	1992	2005
FPE	42,0	43,5	11,5	11,5	20,5	31,9	8,2	15,8	3,9	2,1
FPT	41,0	44,2	13,9	7,9	19,9	30,6	10,3	14,7	4,0	2,3
FPH	39,3	42,9	15,6	11,2	13,1	26,4	5,7	9,5	6,6	2,8

Sources : fichier de paie des agents de l'État (FGE), Insee ; données CNRACL pour FPT et FPH. Traitement DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Champ : FPE : titulaires des ministères au 31 décembre de l'année. Emplois principaux. Métropole, Dom, autres Com, étranger. FPT, FPH : titulaires en activité au 31 décembre de l'année.

Dans la FPH, un vieillissement atténué par les mécanismes de départ à la retraite

La pyramide des âges de la FPH s'avère moins « aplatie » que celle de la FPT malgré des recrutements importants jusque dans le milieu des années 1980. Sa forme « grignotée » à partir de 50-55 ans s'explique par des départs précoces, dus notamment aux mécanismes de départs anticipés à la retraite. Deux raisons expliquent ces départs anticipés :

- la part importante des effectifs de la FPH en « catégorie active » (voir Définitions et méthodes p. 6) ayant la possibilité de partir à la retraite dès 55 ans : essentiellement du personnel soignant (deux tiers des agents de la FPH) ;
- la possibilité offerte à toute fonctionnaire mère de trois enfants (et depuis la réforme des retraites de 2003, étendue, sous condition, aux pères de trois enfants), de liquider sa retraite après quinze années de service (avec le droit de cumuler sa pension avec un revenu d'activité), utilisée par beaucoup de personnels soignants qui bénéficient de reclassements aisés dans le secteur privé. Ce phénomène est accentué par la forte proportion de personnel féminin dans la FPH (plus des trois quarts).

Dans la FPE, près d'un cadre non enseignant sur deux a plus de 50 ans

Dans la FPE, le statut de l'agent (titulaire, non titulaire, ouvrier d'État ou militaire) influence fortement la pyramide des âges. La classe des 50 ans et plus est surreprésentée parmi les titulaires des ministères et plus encore parmi les ouvriers d'État⁴ pour lesquels les recrutements sont aujourd'hui très limités. À l'inverse, les moins de 30 ans sont proportionnellement nettement plus nombreux parmi les non titulaires (40 %) et les militaires (44 %).

Les militaires bénéficient pour leur départ à la retraite de conditions particulières : une durée de service de quinze, vingt ou vingt-cinq ans selon le grade et des limites d'âge en général très basses. Ainsi, en 2006, plus de la moitié des pensions militaires ont été attribuées avant l'âge de 45 ans.

Au 31 décembre 2005, 13 % des agents titulaires des ministères appartenaient à des corps classés en « catégorie active ». Pour les personnels exerçant un métier dans le domaine de la sécurité (policiers, surveillants pénitentiaires), l'âge d'ouverture des droits à la retraite est fixé à 50 ans, à condition d'avoir exercé vingt-cinq ans en service actif. La part des 50 ans et plus est donc logiquement deux fois moindre dans les « catégories actives » que dans les « catégories sédentaires ».

Dans les ministères, un titulaire « sédentaire » sur trois est âgé de 50 ans ou plus. La part des moins de 30 ans s'élève à 16 % chez les enseignants de catégorie A contre 8 % pour les cadres non enseignants⁵. Compte tenu de leur effectif, les enseignants contribuent ainsi largement au rajeunissement de la pyramide des âges de la FPE.

A contrario, les cadres non enseignants se caractérisent par la proportion d'agents de 50 ans et plus (43 %) et l'âge moyen (46,3 ans) les plus élevés. Les femmes sont moins nombreuses parmi les cadres non enseignants (46 % contre 63 % pour les enseignants de catégorie A), ce qui limite encore le nombre de départs à la retraite précoces des mères de trois enfants à l'âge de 55 ans avec au moins quinze années de service.

Parmi les titulaires sédentaires, ce sont néanmoins les catégories B et C qui comptent la proportion d'agents de moins de 30 ans la plus faible. La structure démographique de ces catégories traduit le renouvellement moins important de leurs effectifs ces dernières années, particulièrement dans la catégorie C⁶.

4 Effectifs des ministères par statut, sexe et âge au 31 décembre 2005

	Effectifs physiques au 31/12/2005		Part des moins de 30 ans (en %)			Part des 50 ans et plus (en %)		
		Dont femmes (en %)	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Titulaires	1 750 225	58,0	10,2	12,5	11,5	32,9	31,2	31,9
dont non enseignants	898 270	52,0	9,8	6,7	8,2	31,4	36,6	34,1
dont enseignants	851 955	64,2	10,7	17,4	15,0	35,1	26,5	29,5
Non-titulaires	150 764	57,9	38,8	41,3	40,2	22,6	17,1	19,4
Ouvriers d'État	50 861	14,1	4,8	3,3	4,6	36,1	46	37,5
Total agents civils	1 951 850	56,8	12	14,7	13,5	32,3	30,2	31,1
Militaires	350 847	15,8	41,1	63,6	44,2	6,1	1,7	5,5
Total	2 302 697	50,2	19,7	16,7	18,2	25,4	29	27,2

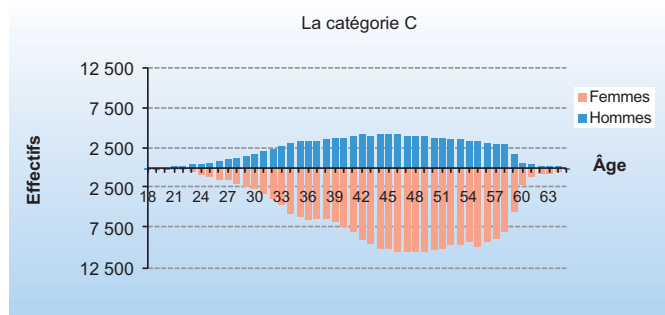
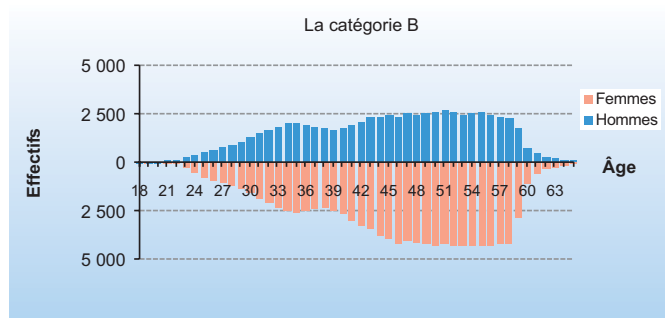
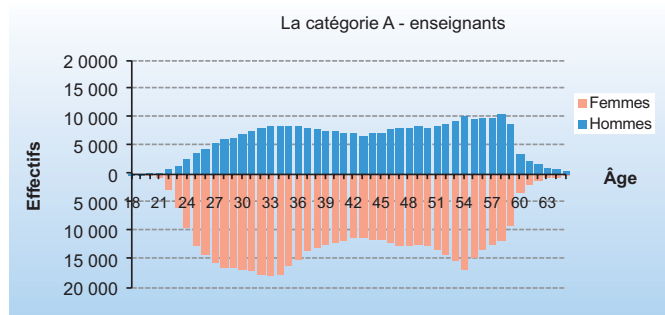
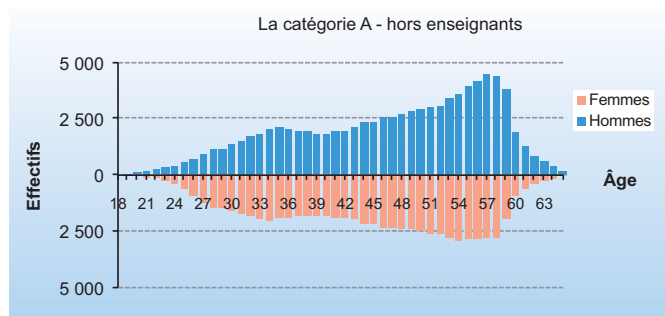
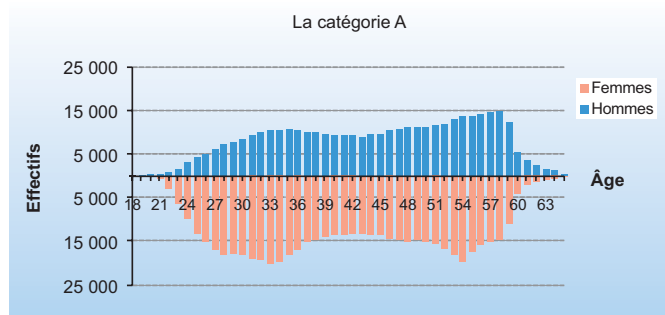
Source : fichier de paie des agents de l'État (FGE), Insee. Traitement DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Champ : agents des ministères (hors EPA). Emplois principaux. Métropole, Dom, autres Com, étranger.

5 Indicateurs démographiques dans la FPE, selon les catégories de personnels titulaires, en 2005

	Répartition par catégorie de personnels (en %)	Part des femmes dans la catégorie (en %)	Âge moyen	Part des moins de 30 ans (en %)	Part des 50 ans et plus (en %)	Part des 55 ans et plus (en %)	Ratio « moins de 50 ans / 50 ans et plus »
Total titulaires des ministères	100,0	58,0	43,5	11,5	31,9	15,8	2,1
Titulaires de catégorie active	13,2	28,1	40,5	14,7	17,8	3,6 (n.s)	4,6
Titulaires de catégorie sédentaire	86,8	62,6	44,0	11,0	34,1	17,7	1,9
Catégorie A	55,6	60,4	43,0	14,3	32,7	17,5	2,1
Catégorie A hors enseignants	9,5	46,1	46,3	7,6	43,2	25,4	1,3
Catégorie A enseignants	46,1	63,4	42,4	15,7	30,5	15,9	2,3
Catégorie B	10,3	60,9	45,9	6,1	38,9	19,8	1,6
Catégorie C	20,9	69,5	45,7	4,5	35,5	17,1	1,8

Source : fichier de paie des agents de l'État (FGE). Traitement DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Champ : titulaires des ministères au 31 décembre. Emplois principaux. Métropole, Dom, autres Com, étranger. n.s. : non significatif. Lecture : hors enseignants, les titulaires sédentaires de catégorie A représentent au 31 décembre 2005, 9,5 % de l'ensemble des agents titulaires des ministères. Parmi eux, 46,1 % sont des femmes et 43,2 % sont âgés de 50 ans et plus.

6 Pyramides des âges des titulaires sédentaires des ministères, par catégorie hiérarchique et sexe, au 31 décembre 2005



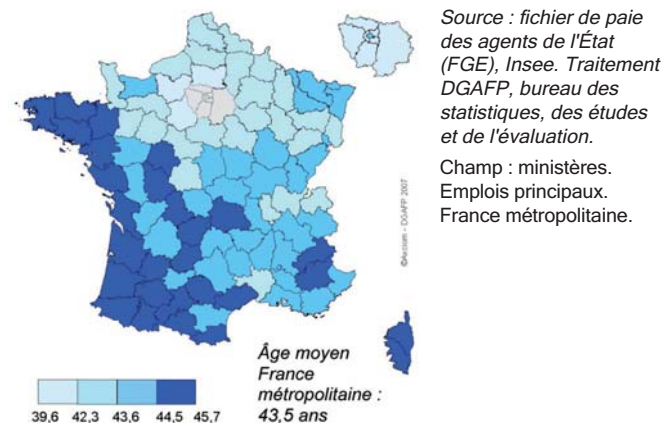
Source : fichier de paie des agents de l'État (FGE), Insee. Traitement DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Champ : titulaires « sédentaires » des ministères. Emplois principaux. Métropole, Dom, autres Com, étranger.

Le littoral atlantique et le Sud de la France attirent des agents de l'État plus âgés

Toutes catégories confondues, les agents titulaires des ministères sont en moyenne plus jeunes dans les départements d'Île-de-France (hors Paris), l'Oise, l'Eure et l'Eure-et-Loir : de 1,4 à 3,9 ans de moins que la moyenne nationale. Le personnel exerçant à Paris est plus âgé que celui des autres départements d'Île-de-France (43,7 ans en moyenne). La proportion d'enseignants parmi le personnel titulaire des ministères y est moindre qu'ailleurs : 23 % à Paris contre 49 % pour la moyenne nationale et des proportions voisines ou supérieures dans les autres départements franciliens (47 % dans les Hauts-de-Seine, 50 % dans les Yvelines, 51 % dans le Val de Marne, 54 % dans le Val-d'Oise, 55 % en Seine-et-Marne, 56 % dans l'Essonne ou en Seine-Saint-Denis).

A l'inverse, l'âge moyen des agents est de façon générale plus élevé sur le littoral atlantique et dans la moitié Sud de la France 7.

7 Âge moyen des agents titulaires des ministères au 31 décembre 2005



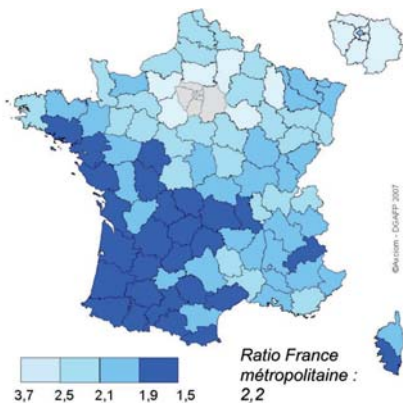
En 2005, la structure démographique des agents titulaires des ministères reflète globalement celle de la population française « en âge de travailler » (voir Définitions et méthodes p. 6) : sur l'ensemble de la métropole, le ratio « 20-49 ans / 50-64 ans » est de 2,2 dans la population totale et de 2,3 sur l'ensemble des agents titulaires des ministères 8 9.

Il existe cependant quelques exceptions locales avec une fonction publique de l'État plus âgée que la population totale du département : Paris, la Haute-Garonne, l'Ille-et-Vilaine, l'Hérault, le Bas-Rhin, la Loire-Atlantique, la Gironde, la Vienne, l'Indre-et-Loire, l'Isère, la Côte-d'Or, etc.

La jeunesse des fonctionnaires de l'État est par contre accentuée par rapport à la population totale dans les départements franciliens et limitrophes (Eure, Eure-et-Loir, Aube et Oise). En 2005, en Seine-Saint-Denis, on comptait ainsi dans les ministères une proportion d'agents titulaires de moins de 50 ans près de quatre fois supérieure à celle des 50 ans et plus alors que dans la population totale du département, le ratio est proche de 3.

Si l'on considère les sédentaires de catégorie A non enseignants, le nombre d'agents de 50 ans et plus est supérieur à celui des moins de 50 ans dans dix départements du Sud (Hérault, Pyrénées-Atlantiques, Charente-Maritime, Pyrénées-Orientales, Morbihan, Drôme, Hautes-Alpes, Aude, Alpes-Maritimes et Hautes-Pyrénées). Autrement dit, dans ces départements, le ratio « moins de 50 ans / 50 ans et plus » est inférieur à un 10.

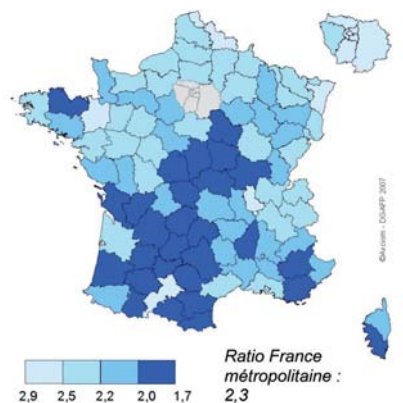
8 Ratio « moins de 50 ans / 50 ans et plus » parmi les titulaires des ministères au 31 décembre 2005



Source : fichier de paie des agents de l'État (FGE), Insee. Traitement DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Champ : ministères. Emplois principaux. France métropolitaine.

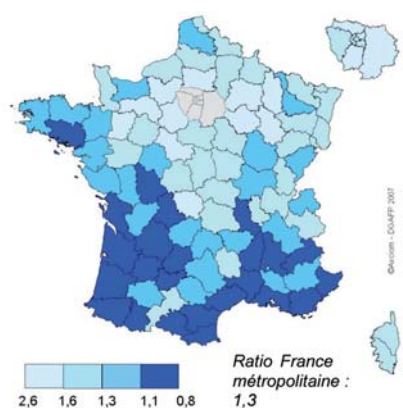
9 Ratio « moins de 50 ans / 50 ans et plus » dans la population de France métropolitaine âgée de 20 à 64 ans au 1^{er} janvier 2005



Source : estimation de population, Insee. Traitement DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Champ : individus de France métropolitaine âgés de 20 à 64 ans au 1^{er} janvier 2005.

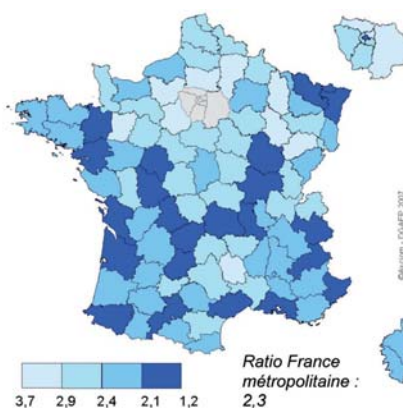
10 Ratio « moins de 50 ans / 50 ans et plus » parmi les titulaires sédentaires de catégorie A non enseignants au 31 décembre 2005



Source : fichier de paie des agents de l'État (FGE), Insee. Traitement DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Champ : ministères. Emplois principaux. France métropolitaine.

11 Ratio « moins de 50 ans / 50 ans et plus » parmi les titulaires (sédentaires) de catégorie A enseignants au 31 décembre 2005



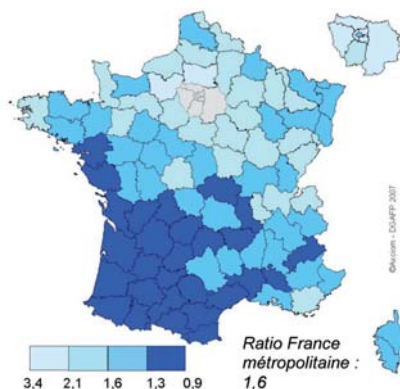
Source : fichier de paie des agents de l'État (FGE), Insee. Traitement DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Champ : ministères. Emplois principaux. France métropolitaine.

Parmi les enseignants de catégorie A, les agents de moins de 50 ans sont plus nombreux que ceux de 50 ans et plus dans tous les départements de France métropolitaine. Seize départements se caractérisent par un ratio inférieur à deux, Paris se distinguant par le ratio le plus faible (1,3) **11**. Pour les titulaires sédentaires de catégorie B **12**, le ratio passe du simple au triple selon la localisation des agents sur le territoire national. Aux extrêmes, dans les Pyrénées-Orientales, le nombre d'agents de 50 ans au moins dépasse celui des moins de 50 ans alors qu'en Seine-Saint-Denis, on compte plus de trois agents de moins de 50 ans pour un agent de 50 ans ou plus. Les six départements d'Île-de-France (hors Paris) ont des ratios supérieurs à deux (1,6 pour la capitale).

Pour la catégorie C **13**, ce sont encore les départements franciliens (y compris Paris) qui bénéficient des ratios les plus favorables, au même titre que le Finistère, le Rhône, le Var ou la Seine-Maritime.

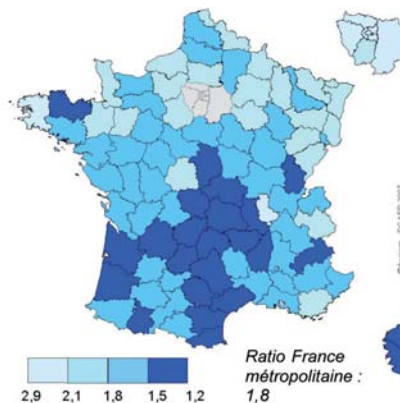
12 Ratio « moins de 50 ans / 50 ans et plus » parmi les titulaires sédentaires de catégorie B au 31 décembre 2005



Source : fichier de paie des agents de l'État (FGE), Insee. Traitement DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Champ : ministères. Emplois principaux. France métropolitaine.

13 Ratio « moins de 50 ans / 50 ans et plus » parmi les titulaires sédentaires de catégorie C au 31 décembre 2005



Source : fichier de paie des agents de l'État (FGE), Insee. Traitement DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Champ : ministères. Emplois principaux. France métropolitaine.

La démographie départementale des agents titulaires des ministères dépend des caractéristiques de l'emploi dans la FPE (implantation sur le territoire national, poids des enseignants, des catégories actives, des femmes), mais aussi de la dynamique des entrées-sorties (renouvellement des effectifs) et des comportements de mobilité géographique des personnels. Ces derniers débutent plus souvent leur carrière en région parisienne, et cherchent généralement à regagner leur région ou département d'origine en cours de carrière ou au moment du départ à la retraite, l'ancienneté étant largement prise en compte par les systèmes de mutation.

Les spécificités démographiques départementales doivent donc être prises en compte dans la mise en œuvre des orientations tendant au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et montrent l'intérêt de la mise en place au niveau local de démarches concertées de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

Définitions et méthodes

« **Catégories actives** » dans la fonction publique : selon l'article L 24-I-1° du Code des pensions civiles et militaires, sont classés dans la catégorie active les emplois présentant un risque particulier ou des fatigues exceptionnelles (les autres catégories d'emplois étant considérés comme sédentaires). La nomenclature de ces emplois est établie par décret en Conseil d'État. Les personnels ayant accompli au moins quinze ans de services dans un emploi de catégorie active peuvent partir à la retraite dès l'âge de 55 ans (au lieu de 60 ans), 50 ans pour certaines professions (du domaine de la sécurité essentiellement).

Dans la fonction publique hospitalière, environ les deux tiers des effectifs de la FPH (hors médecins) sont classés en catégorie active. Il s'agit des personnels paramédicaux en contact avec les malades : infirmiers, aides-soignants, agents de service hospitalier, personnels d'encadrement du personnel soignant, sages-femmes, etc. Dans la fonction publique territoriale, le classement en catégorie active concerne pour l'essentiel les sapeurs-pompiers professionnels, soit environ 3 % des effectifs de la FPT au 31 décembre 2005.

Dans la fonction publique de l'État, 230 000 agents titulaires des ministères (soit 13%) occupaient un emploi classé en catégorie active au 31 décembre 2005. Ils appartiennent principalement aux ministères en charge de l'Intérieur, de l'Éducation nationale, de l'Équipement et de la Justice. Il s'agit essentiellement des policiers (52 %), des instituteurs¹ (19 %), des agents et chefs d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'État (14 %) et des personnels de surveillance et infirmier de l'administration pénitentiaire (9 %). Dans des proportions moindres, sont aussi concernés les personnels des services de la surveillance des douanes (agents de constatation et contrôleurs) et les ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, etc.

1. Corps de catégorie B remplacé progressivement par le corps de professeur des écoles (catégorie A). Contrairement aux professeurs des écoles, les instituteurs, classés en « catégorie active » peuvent partir à l'âge de 55 ans. Au 31 décembre 2005, le corps des instituteurs représentait sur l'ensemble des ministères 5 % de l'effectif enseignant titulaire (45 000/852 000 personnes).

Sources et champ des données : pour la fonction de publique de l'État, les données utilisées sont celles du fichier de paie des agents de l'État (Fichier général des agents de l'État, FGE) établi par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Le périmètre retenu dans cette étude est, sauf mention contraire, celui des agents titulaires des ministères (administration centrale et services déconcentrés, hors emplois aidés) au 31 décembre de l'année. Rappelons que la fonction publique de l'État est composée des ministères et de leurs établissements publics administratifs (EPA) sous tutelle. Ces derniers ne sont pas pris en compte ici.

Pour les fonctions publiques territoriale et hospitalière, les données proviennent de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) et portent sur les agents titulaires en activité au 31 décembre de l'année.

Calcul des âges moyens : dans les sources « fichier de paie » (FPE) et « CNRACL » (FPT et FPH), la situation étant appréciée au 31 décembre, le calcul de l'âge moyen « exact » nécessite d'ajouter 0,5 an à la moyenne des âges issus de la différence entre année étudiée et année de naissance.

Calcul des ratios : le ratio « moins de 50 ans / 50 ans et plus » est calculé en rapportant l'effectif physique (ou nombre d'agents) au 31 décembre 2005 âgé de moins de 50 ans à l'effectif physique âgé de 50 ans ou plus à la même date. Afin de pouvoir comparer, sans biais, les ratios calculés pour les titulaires des ministères à ceux de la population totale, on se limite pour la population totale aux individus âgés de 20 à 64 ans (population dite « en âge de travailler »), l'effectif des agents titulaires des ministères âgés de moins de 20 ans ou de 65 ans et plus étant négligeable (moins de 0,2 % du total des agents titulaires des ministères).

Pour en savoir plus

- **Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, volume 1. Faits et chiffres 2007-2008**, DGAFP, La documentation française, à paraître.
- **Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, volume 1 : Faits et chiffres 2006-2007**, DGAFP, La documentation française, septembre 2007.
- Brenot-Ouldali A., Boucher S., « La fonction publique plus présente en Île-de-France qu'en province », *Point Stat*, n° 9-2006, DGAFP-Insee Île-de-France, janvier 2006.
- Baëhr A., « Impact du choc démographique dans la fonction publique », *Rapport annuel de l'observatoire de l'emploi public 2004-2005*, annexe 3, La documentation française, septembre 2005.
- Massal P., « Mobilité et retour au pays des agents de l'État », *Point Stat*, n° 6-2005, DGAFP, février 2005.
- Degorre A., Redor P., « Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006 », *Insee Première*, n° 1116, Insee, janvier 2007.

Directeur de la publication : **Paul Peny** • Rédactrice-en-chef : **Christine Gonzalez-Demichel**
Chargée de publications statistiques : **Valérie Plomb**

ISSN : 1639-2736

Point Stat n° 05-2008

Bureau des statistiques, des études et de l'évaluation
32, rue de Babylone - 75700 Paris - SP 07
Secrétariat : 01 42 75 79 36
Télécopie : 01 42 75 52 24